

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1190

21 mai 2013

### SOMMAIRE

Arche Family Office .....	57108	Italian Holding Development S.à r.l. ....	57120
AR.DE.LUX Sàrl .....	57074	JETSET Group S.à r.l. ....	57078
Bouvier .....	57079	Jiway .....	57078
Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l. ....	57082	Lentz-Urbany S.à r.l. ....	57119
CFM Fund .....	57087	Logiplat S.à r.l. ....	57120
Citadel Securities Luxembourg S.à r.l. ...	57105	Luna Holding S. à r.l. ....	57120
Coriolis S.A. ....	57077	Luxanalyses Sàrl .....	57114
DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l. ....	57111	Mayan & Co. S.à r.l. ....	57074
Elmo International S.à r.l. ....	57075	Moly-Cop Group .....	57076
Entreprise de Transports Nello Bei-Qua- glia .....	57119	Montaigne Participation S.à r.l. ....	57116
Eridanus Investments S.à r.l. ....	57087	More Attitude S.à r.l. ....	57076
ESCF Soparfi C S.à r.l. ....	57075	Munshausen Invest Sàrl .....	57077
Fersen S.A. ....	57074	Mya SA .....	57076
Fiberlake S.A. ....	57074	Nabors Luxembourg S.à r.l. ....	57077
Financière Lafayette Gestion S.à r.l. ....	57075	Neomark s.à.r.l. ....	57103
Fir Tree Capital Opportunity (Lux) .....	57076	Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l. ....	57079
Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux) .....	57074	Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l. ....	57082
Fir Tree Value (Lux) .....	57075	Retail Mena Holdings S.à r.l. ....	57111
Footbal-Club Alisontia Steinsel-Mullen- dorf-Heisdorf .....	57091	Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A. .....	57101
Geo Travel Finance S.C.A. ....	57097	SDS Innovation S.A. ....	57085
Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. ....	57094	Walupart S.A. ....	57119

**AR.DE.LUX Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.  
R.C.S. Luxembourg B 45.929.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/04/2013.

Pour AR.DE.LUX. S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013044792/12.

(130055139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Mayan & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.501.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045133/10.

(130055072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 163.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013044957/10.

(130055159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Fiberlake S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 140.934.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044975/10.

(130055000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Fersen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 73.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fersen S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013044973/12.

(130054966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**ESCF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.647.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.609.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ESCF Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2013044945/11.

(130054923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELMO INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013044932/12.

(130054822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Fir Tree Value (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013044960/10.

(130055156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Financière Lafayette Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013044955/13.

(130055253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Mya SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 97.634.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 avril 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Mme Nathalie Schiltz de son poste d'administrateur unique

L'assemblée décide de nommer 3 administrateurs:

- Madame Nathalie Schiltz, commerçante, née le 30 mai 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

- Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

- Monsieur Aniello Gallo, expert-comptable, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013045153/19.

(130054846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Monsieur Andrew Gerard ROBERTS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 5 avril 2013.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

*Pour MOLY-COP GROUP*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013045142/11.

(130054765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**More Attitude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 11, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 112.561.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises le 8 avril 2013, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 11, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Référence de publication: 2013045144/13.

(130055266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Fir Tree Capital Opportunity (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 163.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013044956/10.

(130055160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Nabors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045157/10.

(130054983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Munshausen Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.656.900,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 143.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045149/10.

(130055248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Coriolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 90.979.

Im Jahre zweitausenddreizehn,  
am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „CORIOLIS S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft, mit gegenwärtigem Sitz in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 90 979.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 20. Januar 2003, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 244 vom 6. März 2003, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nie abgeändert.

Die Außerordentliche Generalversammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn João FERREIRA, Angestellter, berufsansässig in Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Tamara HOFFMANN, Angestellte, berufsansässig in Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

Die Generalversammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Eveline KARLS, berufsansässig in Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Parc d'Activité Syrdall 2, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 2) Abänderung der entsprechenden Artikel der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche dreitausendeinhundert (3'100) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31'000.- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung

anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss, den Gesellschaftssitz von Luxemburg-Stadt nach Munsbach (Gemeinde Schüttringen) zu verlegen und beschloss demzufolge den zweiten Absatz von Artikel EINS (1) der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die Außerordentliche Generalversammlung beschloss Artikel EINS (1) zweiter Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 1. (zweiter Absatz).** „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach (Gemeinde Schüttringen), Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

*Zweiter Beschluss*

In Bezug auf den hiervor genommenen Beschluß, beschloss die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die Anschrift des Gesellschaftssitzes auf L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann (Parc d'Activité Syrdall 2) festzulegen.

*Dritter Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss, unter anderem noch, Artikel NEUN (9), erster Absatz der Gesellschaftssatzung abzuändern um diesen ersten Absatz folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**Art. 9. (erster Absatz).** „Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monats Juni eines jeden Jahres um 13.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am neuen Gesellschaftssitz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Einregistré à Esch/Alzette A.C., am 1. März 2013. Relation: EAC/2013/2832. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2013039852/68.

(130048993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

---

**Jiway, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.887.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045051/10.

(130055039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**JETSET Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 135.662.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045050/10.

(130055351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Bouvier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.907.

—  
Extrait de résolutions de l'associé unique du 09/07/2012 et 21/11/2012

*Résolutions*

Il résulte de la décision de l'associé unique Monsieur Michael FOGEL que:

- Le siège social de la société est transféré du 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 21 novembre 2012.

- Monsieur Tom WYLER, né le 10 juin 1951 à Tel Aviv, résident au 8, Herzi Rosenblum 69379 Tel Aviv est nommé gérant, en remplacement de Monsieur Michael FOGEL, avec effet au 09 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sarl

Signature

Référence de publication: 2013044287/17.

(130054150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 762.600,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.753.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.753 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 2<sup>nd</sup>, 2006, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 984, on May 19<sup>th</sup>, 2006. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated March 30<sup>th</sup>, 2009, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 992, on May 12<sup>nd</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is set at seven hundred and sixty-two thousand, five hundred Euro (EUR 762,500.-) represented by seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of seven hundred and sixty-two thousand, five hundred Euro (EUR 762,500.-) to seven hundred and sixty-two thousand, six hundred Euro (EUR 762,600.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to sixty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 69,900.-).

### *Subscription - Payment*

Thereupon intervened OMGH, prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.-), and the related share premium in the aggregate amount of sixty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 69,900.-), both fully paid-up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) owed by the Company to OMGH (the "Contribution in Kind"), out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount being allocated to the share premium account of the Company. It is further noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of OMGH, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013. The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

### *Effective implementation of the contribution in kind*

OMGH, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred and sixty-two thousand, six hundred Euro (EUR 762,600.-) divided into seven thousand six hundred and twenty-six (7,626) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la "Comparante" ou "OMGH"), représentée par Mme Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.753 (ci-après la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 984, le 19 mai 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard

Lecuit, prédésigné, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992, le 12 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (762.500,- EUR) représenté par sept mille six cent vingt-cinq (7.625) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (762.500,- EUR) à sept cent soixante-deux mille six cents euros (762.600,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à soixante-neuf mille neuf cents euros (69.900,- EUR).

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue, OMGH, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale à émettre, et la libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de cent euros (100,- EUR) ainsi qu'à la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de soixante-neuf mille neuf cents euros (69.900,- EUR), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) détenue par OMGH sur la Société ("Apport en Nature"), dont cent euros (100,- EUR) seulement sont utilisés pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), souscrite par cette dernière, le montant restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Il est de plus noté que ladite créance résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 19 mars 2013, ainsi que d'une déclaration d'OMGH, prénommée, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 19 mars 2013.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

*Réalisation effective de l'apport en nature*

OMGH, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-deux mille six cents euros (762.600,- EUR) représenté par sept mille six cent vingt-six (7.626) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.”

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY

Référence de publication: 2013040188/143.

(130048991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.156.750.114,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.144.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 mars 2013*

En date du 19 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Messieurs Daniel BIONDO BASTOS et Bruno MACHADO FERLA de leur mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Gueber LOPES, né le 14 Mars 1954 à Valparaiso, São Paolo, Brésil, résidant à l'adresse suivante: 12.495, Avenida das Nações Unidas, 14° Floor, Brooklin, 04578-000, São Paolo, Brésil, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Claudio Borin GUEDES PALAIA

- Monsieur José Édison BARROS FRANCO

- Monsieur Gueber LOPES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013044838/23.

(130054740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.373.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.373 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 11<sup>th</sup>, 2006, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 1370, on July 15<sup>th</sup>, 2006.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR

100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to thirty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 39,900.-).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervened OMGH, prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.-), and the related share premium in the aggregate amount of thirty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 39,900.-), both fully paid-up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) owed by the Company to OMGH (the "Contribution in Kind"), out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount being allocated to the share premium account of the Company. It is further noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of OMGH, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013. The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

OMGH, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand, six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la "Comparante" ou "OMGH"), représentée par Mme Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.", ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.373 (ci-après la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Lu-

xembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370, le 15 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à trente-neuf mille neuf cents euros (39.900,- EUR).

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue, OMGH, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale à émettre, et la libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de cent euros (100,- EUR) ainsi qu'à la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de trente-neuf mille neuf cents euros (39.900,- EUR), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de quarante mille euros (40.000,- EUR) détenue par OMGH sur la Société ("Apport en Nature"), dont cent euros (100,- EUR) seulement sont utilisés pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), souscrite par cette dernière, le montant restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Il est de plus noté que ladite créance résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 19 mars 2013, ainsi que d'une déclaration d'OMGH, prénommée, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 19 mars 2013. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

*Réalisation effective de l'apport en nature*

OMGH, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.”

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040189/138.

(130048992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**SDS Innovation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 176.121.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE, 5, rue Zénon Bernard, L-4030.

A comparu:

La société "TC MANAGEMENT S.A.", société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office de Panama sous la Microfiche 630122, document 1412585,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée, datée du 27 février 2013,

La procuration prémentionnée, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SDS INNOVATION S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, de même que tous droits intellectuels tels que marques de fabrique ou de commerce, noms de domaines, dessins ou modèles ou encore des droits d'auteur sur des logiciels informatiques.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), divisé en DIX (10) actions de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé d'un membre au moins, actionnaire ou non. En cas de pluralité d'actionnaires, le conseil sera constitué de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier lundi du mois de mai deux mille quatorze.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare que le capital social a été souscrit comme suit:

- "TC MANAGEMENT S.A." préqualifiée DIX ACTIONS . . . . .	10
Total: DIX ACTIONS . . . . .	10

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
  - 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:
    - Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable né à Reims (France), le 13.09.1962, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
  - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
    - Tax Consult S.A. ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113223.
  - 4.- Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.
  - 5.- Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
- Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette à la même date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: Conde, Kessler.  
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3448. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040269/125.

(130049006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**CFM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.542.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date 3 avril 2013*

En date du 3 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Jean-Marc Servais, de Monsieur Stéphane Herpe, de Monsieur Frédéric Durand et de Madame Valérie Blot en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour CFM Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013044321/15.

(130054546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.008,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.239.

In the year two thousand thirteen, the twenty-fifth day of February.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of ERIDANUS INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.239 and having a share capital of USD 20,006 (the Company). The Company was incorporated on November 16, 2004 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 2, 2005 under number 94. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 2, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 23, 2012 under number 759.

THERE APPEARED

PepsiCo (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar and with registered office situate at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar with registration number 90644 (the Sole Shareholder),

represented by Yvonne MALONE, Legal Officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company to bring it from its present amount of twenty thousand and six United States Dollars (USD 20,006) represented by twenty thousand and six (20,006) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and eight United States Dollars (USD 20,008) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that its Sole Shareholder holds against the Company;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution of a receivable that its Sole Shareholder holds against the Company;

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the share capital and the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its present amount of twenty thousand and six United States Dollars (USD 20,006) represented by twenty thousand and six (20,006) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and eight United States Dollars (USD 20,008) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable amounting to twenty-two million United States Dollars (22,000,000.- USD) that the Sole Shareholder holds against the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for the two (2) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and to fully pay up such shares by a contribution of a receivable that it holds against the Company for an amount of twenty-two million United States Dollars (USD 22,000,000) (the Contribution) which shall be allocated as follows:

- an amount of two United States Dollars (USD 2.00) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- the remaining amount of twenty-one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 21,999,998) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Claim is evidenced in the interim accounts of the Company as at February 25, 2013 (the "Interim Accounts").

The value of the Claim has been proved to the undersigned notary by a Statement of Contribution Value issued on February 22, 2013 by the Company which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least twenty-two million United States Dollars (22,000,000.- USD).

This Statement of Contribution Value and the Interim Accounts, after having been after having been signed "*ne varietur*" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles first paragraph, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The Company's capital is set at twenty thousand and eight United States Dollars (USD 20,008) represented by twenty thousand and eight (20,008) shares of one United States Dollar (USD 1) each.

(...)."

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand seven hundred Euros (EUR 5.700,-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de ERIDANUS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.239 et disposant d'un capital social de USD 20.006 (la Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2004, suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2005, numéro 94. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2012, numéro 759.

#### A COMPARU:

PepsiCo (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 90644 (l'Associé Unique),

ici représentée par Yvonne MALONE, Legal Officer, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille six dollars américains (USD 20.006,-) représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille huit dollars américains (USD 20.008,-) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport en nature de vingt-deux millions de dollars américains (USD 22.000.000,-).

2. Souscription et libération à l'augmentation de capital comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature de vingt-deux millions de dollars américains (USD 22.000.000,-).

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille six dollars américains (USD 20.006,-) représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille huit dollars américains (USD 20.008,-) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport en nature de d'une créance de vingt-deux millions de dollars américains (USD 22.000.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en nature d'une créance qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-deux millions de dollars américains (USD 22.000.000,-) affecté comme suit:

- un montant de deux dollars américains (USD 2,-) au capital social de la Société;
- le solde au montant de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 21.999.998,-) au compte prime d'émission de la Société.

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 25 février 2013 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par une Déclaration sur la Valeur de l'Apport émise le 22 février 2013 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins vingt-deux millions de dollars américains (USD 22.000.000,-).

La Déclaration sur la Valeur de l'Apport et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à vingt mille huit dollars américains (USD 20.008) représenté par vingt mille six (20.008) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Y. MALONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013044941/177.

(130054803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

## **Football-Club Alisontia Steinsel-Mullendorf-Heisdorf, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7316 Steinsel, 2, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 9.491.

### — STATUTS

#### **Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association, fondée en 1933 porte le nom de Football-Club Alisontia Steinsel-Mullendorf-Heisdorf.

Elle a son siège à Steinsel.

Sa durée est illimitée.

#### **But et Objet**

**Art. 2.** L'association a pour but la pratique et la propagation du football.

**Art. 3.** Elle est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise de Football (F.L.F.) et par celle-ci à la Fédération Internationale de Football Association (F.I.F.A.).

Elle est soumise aux statuts et règlements de la F.L.F.

**Art. 4.** L'association peut faire partie d'un club omnisports, en restant toutefois une section autonome et en ne changeant rien à la dénomination précitée.

**Art. 5.** Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

#### **Membres**

**Art. 6.** L'association se compose d'un nombre illimité de membres et qui se divisent en:

- a) Membres actifs
- b) Membres inactifs
- c) Membres honoraires
- d) Membres méritants

**Art. 7. Membres actifs.** Les membres actifs sont ceux qui participent aux rencontres de football et aux entraînements du club, c-à-d les joueurs. Toute personne ayant atteint l'âge de 10 ans peut devenir membre actif du club. Elle devra présenter une demande d'adhésion au comité. L'admission sera prononcée par le comité. En cas de refus d'admission, le comité n'aura pas à se prononcer sur les motifs de son refus.

Les membres actifs ont droit de vote aux assemblées générales à condition qu'ils aient atteint l'âge de 16 ans accomplis.

Les membres actifs sont soumis aux règlements internes du club élaborés par le comité.

**Art. 8. Membres inactifs.** Les membres inactifs sont ceux qui veillent à la bonne marche du club, c-à-d les membres du comité et des commissions. Ils ont droit de vote aux assemblées.

**Art. 9. Membres honoraires.** Les membres honoraires sont ceux qui payent annuellement la cotisation fixée par le comité

Ils ont droit de vote aux assemblées générales.

**Art. 10. Les membres méritants.** Les membres méritants sont ceux qui sur proposition du comité ont été élevés par l'assemblée générale à cette qualité pour leur attachement au club et pour des services exceptionnels rendus au club.

Ils peuvent assister à l'assemblée générale, mais n'ont pas droit de vote.

**Art. 11.** La qualité de membre se perd:

- a) Par la démission écrite notifiée au comité,
- b) Par l'exclusion pour motifs graves,
- c) Pour non-paiement des cotisations réclamées.

Le comité peut prononcer l'exclusion de tout membre qu'à manqué gravement aux lois d'honneur ou qui a causé à la société un préjudice matériel ou moral.

La décision sera prise par le comité statuant à la majorité des deux tiers des voix. L'exclusion sera notifiée par lettre recommandée au membre exclu.

#### **Administration**

**Art. 12.** L'association est administrée et gérée par un comité. Celui-ci se compose de 9 à 15 membres, à savoir: 1 président, 2 vice-présidents, 1 secrétaire, 1 caissier et 4 à 10 membres.

**Art. 13.** Tous les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

**Art. 14.** Le comité sera renouvelé par moitié chaque année, Les sortants de la première année sont fixés par tirage au sort.

**Art. 15.** Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 16.** Les candidatures doivent être adressées par lettre au secrétariat de l'association au moins 2 jours avant la date de l'assemblée. La date de la poste faisant foi. Les candidats doivent avoir l'âge de 21 ans accomplis et doivent être membres du club.

**Art. 18.** Les candidats sont considérés comme élus s'ils réunissent sur leur nom au moins la moitié des voix plus une. S'il y a un deuxième tour, sont considérés comme élus les candidats ayant obtenus le plus de voix.

**Art. 19.** Lors de sa première réunion après l'assemblée générale le comité fixera lui-même les fonctions respectives de ses membres.

**Art. 20.** Le comité se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association.

**Art. 21.** Le comité siège valablement et au moins la moitié de ses membres est présente.

**Art. 22.** Le président, et en cas d'empêchement, l'un des deux vice-présidents, ou le membre le plus âgé, dirige les débats. Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue, soit par appel nominal, soit s'il s'agit de questions d'ordre purement personnel, par vote secret. En cas d'égalité de voix, l'objet sur lequel le vote a eu lieu est reporté comme premier point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. En cas de nouvelle égalité de voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 23.** Toutes les discussions et les décisions du comité sont à traiter avec la discrétion la plus absolue. Tout membre ne respectant pas cette règle et qui propage les discussions et décisions du comité peut en être exclu.

**Art. 24.** De chaque séance est fait un procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire.

**Art. 25.** Chaque membre qui est absent trois fois consécutivement sans excuse valable dans les réunions du comité est considéré comme démissionnaire et en est averti par lettre recommandée.

**Art. 26.** Le comité peut pourvoir aux vacances de poste par démission ou exclusion sans faire une assemblée générale extraordinaire. Toutefois le membre adopté doit se soumettre aux élections lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

**Art. 27.** Les capitaines de toutes les équipes peuvent prendre part aux séances du comité, mais seulement pour des points se rapportant à leurs équipes respectives.

**Art. 28.** Tous les membres du comité sont solidairement responsables de la gestion du club.

#### **Attribution du comité**

**Art. 29.** Les attributions du comité sont les suivantes:

- a) L'administration et la gestion du club,
- b) La présentation du club vis-à-vis de la F.L.F. et des autorités et organes publics,
- c) L'édiction de règlements internes pour la bonne marche du club,
- d) L'admission de nouveaux membres,
- e) L'exclusion et l'acceptation de la démission d'un membre,
- f) La délégation de ses pouvoirs, sous sa responsabilité, à une ou plusieurs personnes choisies dans son sein ou étrangères à l'association,
- g) La prise de sanctions contre des membres après avoir entendu les explications de ces derniers.

**Art. 30.** L'association est engagée par la signature conjointe du président, respectivement de son représentant, et du secrétaire, respectivement du trésorier, soit par la signature conjointe de deux membres du comité, ces derniers engageant le club dans la limite des pouvoirs qui leur ont été conférés.

**Art. 31.** Pour l'expédition des affaires courantes le comité peut déléguer ses pouvoirs à une personne quelconque du comité.

**Art. 32.** Tous les postes du comité sont honorifiques.

#### **Trésorerie**

**Art. 33.** L'année comptable commence le 1<sup>er</sup> juillet et se clôture le 30 juin.

**Art. 34.** Les recettes du club se composent de:

- a) Les cotisations des membres,
- b) Les recettes d'organisations sportives et autres de la société,
- c) Les subsides,

d) Les dons.

**Art. 35.** Le comité dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'assemblée générale aux fins d'approbation et de décharge.

**Art. 36.** Le trésorier soumet lors de chaque séance du comité un rapport sur la situation financière du club.

#### **Division du travail au sein du comité**

**Art. 37.** Lors de sa première réunion de chaque saison, le comité répartit entre ses membres les tâches spéciales devant incomber à chacun d'eux, ceci à l'effet de garantir un travail d'équipe efficace et loyal, chaque membre-mandataire étant tenu de faire un rapport succinct sur son activité hebdomadaire au comité lors des réunions de ce dernier. Les mandats ainsi conférés sont à exécuter dans les délais que leur objet exige. Toute difficulté d'exécution éventuelle est à aplanir au sein du comité de suite, dans un esprit sportif et avec une discrétion absolue.

#### **Assemblées générales**

**Art. 38.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Le comité pourra la convoquer chaque fois que les intérêts de la société l'exigent.

**Art. 39.** Le comité doit la convoquer dans le délai d'un mois sur la demande écrite de 1/5<sup>ème</sup> des membres inscrits. Ceux-ci doivent joindre l'ordre du jour de leur demande.

Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée au secrétaire du club et porter les signatures des membres demandant l'assemblée.

Tous les membres signataires de la demande doivent être présents à cette assemblée. Cette assemblée peut délibérer valablement si au moins 40 autres membres sont présents.

**Art. 40.** Les membres sont convoqués par avis postal ou par voie de la presse 8 jours francs à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour; toute proposition, signée d'un nombre de 20 membres, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 41.** L'assemblée générale est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 42.** Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

**Art. 43.** Seulement les points de l'ordre du jour sont discutés. Sur demande les votes doivent être secrets.

Les élections se font toujours au scrutin secret.

Tous les membres ont droit de vote égal.

Lors des votes les bulletins nuls sont déduits des votes émis.

**Art. 44.** Les membres seront élus à la majorité absolue des votants. Si la majorité absolue n'est pas acquise au premier tour du scrutin, seront élus au deuxième tour du scrutin les membres ayant obtenu le plus de voix.

**Art. 45.** L'assemblée générale a les droits les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- a) De modifier les statuts,
- b) De dissoudre l'association,
- c) D'approuver les comptes et rapports sur l'exercice écoulé,
- d) De donner décharge au comité.

**Art. 46.** L'assemblée générale du mois de juillet désigne trois commissaires chargés du contrôle de la comptabilité et de gestion des administrateurs. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

**Art. 47.** Les assemblées générales se tiennent au siège social et ce durant le mois de juillet.

#### **Modifications des statuts**

**Art. 48.** Les modifications ne peuvent se faire que dans une assemblée générale ordinaire. Tous les changements doivent avoir une majorité de 2/3 des membres présents pour être adoptés.

**Art. 49.** Toute proposition de modification de statuts doit parvenir au plus tard le 15 juin par lettre recommandée au secrétariat du club. La date de la poste faisant foi.

#### **Distinctions honorifiques et Récompenses**

**Art. 50.** Tout membre ayant au moins une activité de 40 ans au sein du club est déclaré membre à vie par le comité.

Chaque interruption de son activité lui fait perdre ses bénéfices antérieurs. Le comité peut à tout moment donner une distinction honorifique à un membre avec plus de 40 ans d'activité.

**Art. 51.** Chaque joueur ayant disputé 500 matches pour le club a droit à une récompense qui sera fixée par le comité.

## Dissolution

**Art. 52.** La dissolution ne peut être prononcée que si le nombre des membres actifs est inférieur à 3 ou qu'en assemblée générale spécialement convoquée à cette fin.

**Art. 53.** La dissolution ne pourra être décidée que si les 2/3 des membres sont présents et qu'avec une majorité des % des voix des membres présents.

**Art. 54.** En cas de dissolution l'avoir de la société sera versé à une oeuvre de bienfaisance de la commune.

**Art. 55.** Si la société aura des dettes lors de la dissolution, celles-ci doivent être réglées par ceux qui ont décidés la dissolution, endéans un mois, à défaut la décision sera annulée.

**Art. 56.** Tous les cas non prévus aux présents statuts sont tranchés par le comité.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale du 15 octobre 1971.

Référence de publication: 2013045880/161.

(130055142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

### **Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.435.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.143,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on March 20<sup>th</sup>, 2013 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated February 17<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 of May 15<sup>th</sup>, 2006, and which Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 21<sup>st</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2397 on September 26<sup>th</sup>, 2012 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.435.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of one million two hundred and eighty-nine thousand and nine hundred euro (EUR 1,289,900),

so as to raise it from its current amount of twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-eight (128) shares, to one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of one million two hundred and ninety thousand euro (EUR 1,290,000);

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100),

in order to raise it from its current amount of twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

to twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

by the issuance of one (1) new share with a par value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of one million two hundred and eighty-nine thousand and nine hundred euro (EUR 1,289,900).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of an amount of one million two hundred and eighty-nine thousand and nine hundred euro (EUR 1,289,900) has been fully paid by Henderson European Retail Property Fund Management S.á r.l.,

so that the total amount of one million two hundred and ninety thousand euro (EUR 1,290,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson European Retail Property Fund Management S.á r.l. holds all the one hundred and twenty-nine (129) shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.143,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 20 mars 2013 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 du 15 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2397 du 26 septembre 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.435.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (1.289.900,- EUR),

afin de le porter de son capital actuel de douze mille huit cents euros (12.800,- EUR), divisé en cent vingt-huit (128) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR), à un montant de douze mille neuf cents euros (12.900,- EUR) divisé en cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR), chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cent vingt-huit (128) à cent vingt-neuf (129) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros (1.290.000,- EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100),

afin de le porter de son montant actuel de douze mille huit cents euros (12.800,- EUR) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR),

à douze mille neuf cents euros (12.900,- EUR) représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune,

par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), et le paiement d'une prime d'émission de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (1.289.900,- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et Paiement*

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (1.289.900,- EUR) a été payée par Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.,

de sorte que la somme totale de un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros (1.290.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., détient cent vingt-neuf (129) parts sociales.

### Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (Premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille neuf cents euros (12.900,- EUR) divisé en cent vingt-neuf (129) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à deux mille sept cents euros (2.700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. LAC/2013/14645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045007/179.

(130055237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

### **Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 999 of 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159022 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 30 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2857 of 23 November 2011.

The meeting was declared open at 4.15 pm by Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Veronica KASZAS, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Danièle BUCHLER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

#### Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-five million two hundred thirty-seven thousand

eight hundred forty-three euros and fourteen cents (EUR 235,237,843.14) to two hundred thirty-six million six hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euros and fourteen cents (EUR 236,637,843.14).

2 To issue one hundred forty million (140,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights, to accept the subscription for these new ordinary shares, by LuxGEO Parent S.a r.l. and to accept payment in full for such newly issued ordinary shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-five million two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euros and fourteen cents (EUR 235,237,843.14) to two hundred thirty-six million six hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euros and fourteen cents (EUR 236,637,843.14).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred forty million (140,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new ordinary shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred thirty-four million six thousand seven hundred fifteen euros and thirty cents (EUR 234,006,715.30), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159036, (being hereafter referred to as the "Subscriber"), represented by Marc FRANTZ, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one hundred forty million (140,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and to allot the new ordinary shares according to the above mentioned subscription.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred thirty-six million six hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euros and fourteen cents (EUR 236,637,843.14) divided into

5.1.1 twenty-three billion six hundred and sixty-three million seven hundred and eighty-four thousand three hundred and thirteen (23,663,784,313) ordinary shares ("Ordinary Shares"), and

5.1.2 one (1) unlimited share or action de commandité ("Unlimited Share") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to appearing persons known to the notary by names, first names, civil status and residences, the appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Geo Travel Finance S.C.A. une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 999 du 13 mai 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2857, en date du 23 novembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Veronica KASZAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Danièle BUCHLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 235.237.843,14) à deux cent trente-six millions six cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 236.637.843,14).

2 Émission de cent quarante millions (140.000.000) de nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires ordinaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions ordinaires, par LuxGEO Parent S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions émises par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 235.237.843,14) à deux cent trente-six millions six cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 236.637.843,14).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent quarante millions (140.000.000) de nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires ordinaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions ordinaires nouvelles.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent trente-quatre millions six mille sept cent quinze euro et trente centimes (EUR 234,006,715.30), avec siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159036 (ci-après le «Souscripteur»), représentée par Marc FRANTZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent quarante millions (140.000.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles actions ordinaires conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente-six millions six cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 236.637.843,14) représenté par:

5.1.1 vingt-trois milliards six cent soixante-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent treize (23.663.784.313) actions ordinaires («Actions Ordinaires»); et

5.1.2 une (1) action de commandité («Action de Commandité»),  
d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les «Actions».)»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, V. KASZAS, D. BUCHLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013044983/186.

(130054870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.957.

In the year two thousand and thirteen on the sixth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.957 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, dated September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2264 of November 19, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, dated November 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 84 of January 15, 2011.

The Meeting is chaired by Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary and the meeting elects as scrutineer Vanessa Schmitt, Avocat a la Cour, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholder represented at the Meeting and the number of shares held by him are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3007 as published by the European Central Bank as of March 4, 2013;

2. Set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of MAS Luxembourg, S.a r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3007 as published by the European Central Bank as of March 4, 2013, so that the current share capital amounting to eighty-two thousand six hundred and fifty Euro (EUR 82,650.-) is now set at at one hundred seven thousand five hundred and two United States dollars and eighty-five United States dollars Cents (USD 107,502.85).

*Second resolution*

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each.

The Meeting further resolves, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of eighty-five United States Dollars cents (USD 0.85) to the share premium account of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at one hundred seven thousand five hundred and two United States dollars (USD 107,502), represented by one hundred seven thousand five hundred and two (107,502) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

### *Third resolution*

As a consequence of the change of currency of the share capital of the Company and the nominal value of the shares of the Company, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred seven thousand five hundred and two United States dollars (USD 107,502) represented by one hundred seven thousand five hundred and two (107,502) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the board of the Meeting, said board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.957 (la Société), constituée le 24 septembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2264 du 19 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 15 janvier 2011.

L'Assemblée est présidée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'il détient sont mentionnés sur la liste de présence. La liste de présence et la procuration, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Selon ladite liste de présence, la totalité du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant à l'unanimité:

1. Changement de la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3007 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 4 mars 2013;

2. Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2.;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

5. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1.3007 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 4 mars 2013. Le capital social actuel s'élevant à quatre-vingt-deux mille six cent cinquante Euros (EUR 82.650,-) est donc fixé à à cent sept mille cinq cent deux dollars américains et quatre-vingt-cinq centimes de dollars américains (USD 107.502,85).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Assemblée décide ensuite, en conséquence de la résolution précédente, d'affecter une partie du montant du capital social de la Société, représentant un montant de quatre-vingt-cinq centimes de dollars américains (USD 0,85) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence de ce qui précède, la capital social de la Société est maintenant fixé à cent sept mille cinq cent deux dollars américains (USD 107.502), représenté par cent sept mille cinq cent deux (107.502) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

*Troisième résolution*

En conséquence de la modification de la devise du capital social de la Société et de la valeur nominale des actions de la Société, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent sept mille cinq cent deux dollars américains (USD 107.502), représenté par cent sept mille cinq cent deux (107.502) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l., afin de procéder au nom de la Société, à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10901. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045732/143.

(130055668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Neomark s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4924 Hautcharage, 14A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.053.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1) Madame Natacha SERAFIN, épouse LAIDEBEUR, office manager, née à Mont-Saint-Aignan (France) le 20 octobre 1976, demeurant à L-4924 Hautcharage, 14a, rue de la Gare,

2) Monsieur Christian LAIDEBEUR, consultant, né à Reims (France) le 21 janvier 1948, demeurant à F-59350 Saint-André-lez-Lille, 127, rue de l'Yser,

ici représentés par Maître Katia BARTHOLOME, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "NEOMARK s.à r.l.", ayant son siège social à L-4924 Hautcharage, 14a, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164053, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2913 du 29 novembre 2011, (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Les comparantes, dûment représentées et se considérant comme dûment convoquées, prennent ensuite les résolutions concernant l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'objet social de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier:

- la création, la négociation, l'achat et la revente de logos, de noms de domaine, de noms commerciaux, de dénominations commerciales, de dénominations d'entreprises et d'appellations;
- la création et la gestion de base de données et de leur contenu, l'insertion et la gestion de données dans les dites bases de données;
- la prestation de services et de conseils en matière micro-et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, notamment en matière d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance d'entreprise;
- le conseil économique à des tiers;
- l'organisation de cours, de colloques, de séminaires et de conférences;
- toutes les activités en matière de protection, d'enregistrement et de conseil technique et économique liées aux noms de domaines;
- tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme déléguée ou intermédiaire;
- tous services de comptabilité ou de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, à l'exception toutefois des travaux réalisés par les experts-comptables ou réviseurs d'entreprises;
- la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau;
- toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

En outre, la société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, effectuer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra souscrire à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra également prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et émettre des reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qui se rattachent, directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but».

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Divers.

#### *Résolution unique*

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société tel que relaté ci-avant et de modifier de manière subséquente l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier:

- la création, la négociation, l'achat et la revente de logos, de noms de domaine, de noms commerciaux, de dénominations commerciales, de dénominations d'entreprises et d'appellations;

- la création et la gestion de base de données et de leur contenu, l'insertion et la gestion de données dans les dites bases de données;
- la prestation de services et de conseils en matière micro-et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, notamment en matière d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance d'entreprise;
- le conseil économique à des tiers;
- l'organisation de cours, de colloques, de séminaires et de conférences;
- toutes les activités en matière de protection, d'enregistrement et de conseil technique et économique liées aux noms de domaines;
- tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme déléguée ou intermédiaire;
- tous services de comptabilité ou de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, à l'exception toutefois des travaux réalisés par les experts-comptables ou réviseurs d'entreprises;
- la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau;
- toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

En outre, la société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, effectuer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra souscrire à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra également prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et émettre des reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qui se rattachent, directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but».

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BARTHOLOME, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/03/2013. Relation: EAC/2013/4019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040172/113.

(130049104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Citadel Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.929.

In the year two thousand and thirteen,  
on the twenty-fifth day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“CSLS Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-), having its registered office at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174 905 (the “Shareholder”),

here represented by Mr Fabien MORELLI, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 February 2013,

Said proxy, after been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of “Citadel Securities Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-), with registered office at 6D, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 28 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174 929 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 14,750,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) to fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-).

2 To issue fourteen million seven hundred and fifty thousand (14,750,000) new shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by CSLS Holdings S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 14,750,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) to fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue fourteen million seven hundred and fifty thousand (14,750,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Mr Fabien MORELLI, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the pre-mentioned proxy (the “Subscriber”).

The Subscriber declared to subscribe for fourteen million seven hundred and fifty thousand (14,750,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fourteen million seven hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 14,750,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fourteen million seven hundred and fifty thousand (14,750,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **5. Share capital.** The share capital is fixed at fifteen million US dollars (USD 15,000,000.-) represented by fifteen million (15,000,000) Shares having a nominal value of one US dollars (USD 1.-) each.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, a comparu:

“CSLS Holdings S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 250.000,-), ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 905 (l’“Associé”),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Fabien MORELLI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d’une procuration donnée à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 février 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d’enregistrement.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de “Citadel Securities Luxembourg S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 250.000,-), dont le siège social est au 6D, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 174 929 (la “Société”).

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 14.750.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 250.000,-) à quinze millions de dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 15.000.000,-).

2 Emission de quatorze millions sept cent cinquante mille (14.750.000) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un dollar des Etats-Unis d’Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par CSLS Holdings S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale en espèces pour ces nouvelles parts sociales.

4 Modification de l’alinéa 1 de l’article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l’augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L’Associé a décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 14.750.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 250.000,-) à quinze millions de dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 15.000.000,-).

#### Deuxième résolution

L’Associé a décidé d’émettre quatorze millions sept cent cinquante mille (14.750.000) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un dollar des Etats-Unis d’Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l’Associé, représenté par Monsieur Fabien MORELLI, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu de la procuration sus-mentionnée (le “Souscripteur”).

Le Souscripteur a déclaré souscrire à quatorze millions sept cent cinquante mille (14.750.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement en numéraire ces parts sociales.

Le montant de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.750.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatorze millions sept cent cinquante mille (14.750.000) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

“ **5. Capital social.** Le capital social s'élève à quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000.000,-) divisé en quinze millions (15.000.000) de Parts d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.”

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. MORELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2770. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039813/145.

(130048986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Arche Family Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.736.

In the year two thousand and thirteen,  
on the first day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Arche Associates", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 172 756,

here represented by:

Mr Pierre ANGÉ, employee, having his professional address in 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, pursuant to a proxy under private seal given to him in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 February 2013, which proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party is the sole shareholder of "Arche Family Office", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated under the legal form of a société anonyme, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 08 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3013 of 12 December 2012 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-172 736 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended since.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1 To increase the Company's corporate share capital by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR) so as to raise it from its present amount of ONE MILLION EURO (1'000'000.-EUR) to an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR).

2 To issue, without payment of any share premium, five thousand (5'000) new ordinary registered shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholder resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5. (5.1. Outstanding share capital) of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect the above stated capital increase.

The sole shareholder, acting in said capacity, has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR) so as to raise it from its current amount of ONE MILLION EURO (1'000'000.- EUR) divided into ten thousand (10'000) registered shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share to an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR), to be then divided into fifteen thousand (15'000) registered shares, having each a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR).

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue without payment of any share premium, five thousand (5'000) new ordinary shares to be issued in registered form only, having a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

"Arche Associates", represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder and consequently as sole subscriber (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for five thousand (5'000) new ordinary registered shares having each a nominal value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) and to make full payment for such new shares by a contribution in cash.

The aggregate amount paid in cash of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five thousand (5'000) shares to the Subscriber and to allocate the aggregate amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500'000.- EUR) to the share capital of the Company.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5. (5.1 Outstanding share capital) of the Company's Articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

##### **Art. 5. Share capital.**

##### **5.1 Outstanding share capital:**

"The subscribed share capital is set at ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR) represented by fifteen thousand (15'000) registered shares having a nominal value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand six hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

le premier jour du mois de mars.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

«Arche Associates», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 756,

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 février 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

La partie comparante est l'associé unique de la société «Arche Family Office», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 08 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 3013 du 12 décembre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-172 736 (la «Société»). Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 D'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.-EUR) à un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR).

2 D'émettre, sans paiement d'une prime d'émission quelconque, cinq mille (5'000) actions ordinaires nouvelles sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 De modifier l'article 5. (5.1 Capital social souscrit) des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital précitée.

L'associé unique, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) divisé en dix mille (10'000) actions nominatives d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) par action à un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR) qui sera dès lors divisé en quinze mille (15'000) actions nominatives, chacune ayant une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre, sans paiement d'une prime d'émission quelconque, cinq mille (5'000) actions ordinaires nouvelles à émettre sous la forme nominative uniquement, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, est apparu:

la société «Arche Associates», représentée comme il est précisé ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et ainsi en tant que seul souscripteur (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire les cinq mille (5'000) actions ordinaires nouvelles et nominatives d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant intégral payé en numéraire de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cinq mille (5'000) nouvelles actions nouvelles au Souscripteur et d'allouer le montant intégral de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société.

## Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5. (Capital social souscrit) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital Social.**

## 5.1 Capital social souscrit

«Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR) représenté par quinze mille (15'000) actions nominatives ayant une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 mars 2013. Relation: EAC/2013/2997. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013040878/153.

(130050226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 143.137.

Le siège de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2013044907/16.

(130054872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Retail Mena Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 956.766,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.771.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Carlyle Mena Partners L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 908: GT Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-19481,

- Carlyle Mena Co-investment L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 908: GT Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-21929,

all here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under Luxembourg law under the name of "Retail Mena Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171 771, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated September 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2633, dated October 24, 2012, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated November 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3050 dated December 18, 2012.

III. The Company's share capital is set at nine hundred sixty one thousand United States Dollars (USD 961,000) represented by nine hundred sixty one thousand (961,000) fully paid-up shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four thousand two hundred thirty four United States Dollars (USD 4,234) in order to raise it from its current amount of nine hundred sixty one thousand United States Dollars (USD 961,000.00) to nine hundred fifty six thousand seven hundred sixty six United States Dollars (USD 956,766), by the cancellation of four thousand two hundred thirty four (4,234) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each to absorb a part of the existing loss.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company so that it will be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at nine hundred fifty six thousand seven hundred sixty six United States Dollars (USD 956,766) represented by nine hundred fifty six thousand seven hundred sixty six (956,766) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each."

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of four thousand two hundred thirty four United States Dollars (USD 4,234) in order to raise it from its current amount of nine hundred sixty one thousand United States Dollars (USD 961,000.00) to nine hundred fifty six thousand seven hundred sixty six United States Dollars (USD 956,766), by the cancellation of four thousand two hundred thirty four (4,234) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) to absorb a part of the existing loss.

#### *Second resolution*

The shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it will be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at nine hundred fifty six thousand seven hundred sixty six United States Dollars (USD 956,766) represented by nine hundred fifty six thousand seven hundred sixty six (956,766) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each".

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- Carlyle Mena Partners L.P., un exempted limited partnership soumis au droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 908: GT Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-19481,

- Carlyle Mena Co-investment L.P., un exempted limited partnership soumis au droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 908: GT Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-21929,

tous ici représentés par Sofia Da Chao, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Retail Mena Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171 771, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2633, en date du 24 octobre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 3050, en date du 18 décembre 2012.

III. Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf cent soixante et un mille Dollars Américains (USD 961.000) représenté par neuf cent soixante et un mille (961.000) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de la diminution du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille deux cent trente-quatre Dollars Américains (USD 4.234) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante et un mille Dollars Américains (USD 961.000) à neuf cent cinquante-six mille sept cent soixante-six Dollars Américains (USD 956.766) par l'annulation de quatre mille deux cent trente-quatre (4.234) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.00) chacune afin d'apurer une partie de la perte existante.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante-six mille sept cent soixante-six Dollars Américains (USD 956.766) représenté par neuf cent cinquante-six mille sept cent soixante-six (956.766) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.00) chacune.”

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre mille deux cent trente-quatre Dollars Américains (USD 4.234) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante et un mille Dollars Américains (USD 961.000) à neuf cent cinquante-six mille sept cent soixante-six Dollars Américains (USD 956.766) par l'annulation de quatre mille deux cent trente-quatre (4.234) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.00) chacune afin d'apurer une partie de la perte existante.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinquante-six mille sept cent soixante-six Dollars Américains (USD 956.766) représenté par neuf cent cinquante-six mille sept cent soixante-six (956.766) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.00) chacune.”

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: EAC/2013/3201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040234/134.

(130049000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

### **Luxanalyses Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 176.122.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le onzième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Cyrial TALON, pharmacien, né le 14 février 1978 à Paris (France) demeurant à L-8373 Hobscheid, 8, rue de Neuort;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet, durée, dénomination, siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire d'analyses médicales, comprenant notamment toutes prestations constitutives d'examen de laboratoires et d'analyses de biologie médicale avec toutes les activités accessoires et liées.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans d'autres laboratoires d'analyses médicales, dans toutes sociétés ayant une activité support à l'activité de laboratoire d'analyses médicales et/ou dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion, le contrôle ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Luxanalyses Sàrl».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des bureaux ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

#### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de trois millions sept cent vingt mille euros (3.720.000 €) représenté par trois mille sept cent vingt (3.720) parts sociales, d'une valeur de mille euros (1.000 €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Cyrial TALON, précité, .....	3.720 parts
Total parts sociales: .....	3.720 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport d'un fonds de commerce de laboratoire d'analyses sis à Dudelange, rue Lentz, évalué par le comparant à TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 3.720.000,-). Le comparant déclare que le prédit est à la disposition de la société.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à trois mille euros (EUR 3.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Cyrial TALON, pharmacien, né le 14 février 1978 à Paris (France) demeurant à L-8373 Hobscheid, 8, rue de Neuort, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2) La société aura son siège social à L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Par ailleurs, il est expressément rappelé que le responsable du laboratoire doit être désigné conformément aux dispositions des articles 2 (2) et 4 de la loi modifiée du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales.

#### *Pouvoirs*

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Talon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3480. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040080/111.

(130049021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

### **Montaigne Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.528.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.337.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-seventh day of the month of February.

Before the undersigned Maitre Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an institutional company in risk capital (société en capital à risque), incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317,

Here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name MONTAIGNE PARTICIPATION S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174337.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole member currently holds all the shares in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million five hundred and fifteen thousand Euros (EUR 1,515,500) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred twenty eight thousand Euros (EUR 1,528,000), by the creation and issuance of one million five hundred and fifteen thousand (1,515,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

### Second resolution

The sole member resolves to approve and record the subscription of eight thousand one hundred twenty eight (8,128) New Corporate Units by NOMINOË, a simplified public limited company (société par actions simplifiée), with registered office at 7, rue de Talleyrand, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 521 794 545, (hereafter the "New Member") by a contribution in cash of an amount of eighty one thousand two hundred eighty Euros (EUR 81,280).

### Subscription - Payment

Fondations Capital I S.C.A., SICAR declares that it subscribes to one million five hundred and seven thousand three hundred and seventy two (1,507,372) New Corporate Units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights as the existing corporate units, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of fifteen million one hundred eighty six thousand two hundred and twenty Euros (EUR 15,186,220) (the "Cash Contribution 1").

The amount of the Cash Contribution 1 is forthwith at the free disposal of the Company.

The Cash Contribution 1 to the Company, in a total amount of fifteen million one hundred eighty six thousand two hundred and twenty Euros (EUR 15,186,220), is allocated as follows:

(i) an amount of one million five hundred and seven thousand three hundred and seventy two (1,507,372) is to be allocated to the share capital of the Company, and

(ii) an amount of thirteen million six hundred seventy eight thousand eight hundred and forty eight Euros (EUR 13,678,848) is to be allocated to the share premium of the Company.

Thereupon, the New Member, represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares that it subscribes to eight thousand one hundred and twenty eight (8,128) New Corporate Units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights as the existing corporate units, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of eighty one thousand two hundred eighty Euros (EUR 81,280) (the "Cash Contribution 2").

The amount of the Cash Contribution 2 is forthwith at the free disposal of the Company.

The Cash Contribution 2 to the Company, in a total amount of eighty one thousand two hundred eighty Euros (EUR 81,280), is allocated as follows:

(i) an amount of eight thousand one hundred and twenty eight (8,128) is to be allocated to the share capital of the Company, and

(ii) an amount of seventy-three thousand one hundred fifty two Euros (EUR 73,152) is to be allocated to the share premium of the Company.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member resolves to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at one million five hundred twenty eight thousand Euros (EUR 1,528,000), represented by one million five hundred twenty eight thousand (1,528,000) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société en capital à risque, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129317,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination MONTAIGNE PARTICIPATION S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174337.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'associé unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent quinze mille cinq cent Euros (EUR 1.515.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent vingt huit mille Euros (EUR 1.528.000) par la création et l'émission d'un million cinq cent quinze mille cinq cent (1,515,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'approuver et d'acter la souscription des nouvelles parts sociales par NOMINOË, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 7, rue de Talleyrand, 75007 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 521 794 545, (ci-après dénommé le «Nouvel Associé») par apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt un mille deux cent quatre vingt Euros (EUR 81.280).

#### *Souscription - Libération*

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, précitée, déclare qu'il souscrit à un million cinq cent sept mille trois cent soixante douze (1.507.372) Nouvelles Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de quinze millions cent quatre vingt six mille deux cent vingt Euros (EUR 15,186.220) (l'«Apport en numéraire 1»).

Le montant total de l'Apport en numéraire 1 est désormais à la libre disposition de la Société.

L'Apport en numéraire 1 à la Société, pour un montant total de quinze millions cent quatre vingt six mille deux cent vingt Euros (EUR 15,186.220), sera alloué comme suit:

(i) un montant d'un million cinq cent sept mille trois cent soixante douze Euros (EUR 1,507,372), sera alloué au capital social; et

(ii) un montant de treize millions six cent soixante dix huit mille huit cent quarante huit Euros (EUR 13,678,848.000), sera alloué à la prime d'émission de la Société.

Sur quoi, le Nouvel Associé, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L 40-30 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et annexée au présent acte, déclare souscrire les huit mille cent vingt huit (8,128) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, avec une prime d'émission de soixante treize mille cent cinquante deux Euros (EUR 73,152) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre vingt un mille deux cent quatre vingt Euros (EUR 81,280) (ci-après dénommé l'«Apport en numéraire 2»).

Le montant total de l'Apport en numéraire 2 est désormais à la libre disposition de la Société.

L'Apport en numéraire 2 à la Société, pour un montant total de quatre vingt un mille deux cent quatre vingt Euros (EUR 81,280), sera alloué comme suit:

(i) un montant de huit mille cent vingt huit (8,128), sera alloué au capital social; et

(ii) un montant de soixante treize mille cent cinquante deux Euros (EUR 73,152), sera alloué à la prime d'émission de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé un million cinq cent vingt huit mille Euros (EUR 1.528,000), représenté par un million cinq cent vingt huit mille (1.528,000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSE à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation: EAC/2013/2883. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040120/164.

(130049303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

---

**Entreprise de Transports Nello Bei-Quaglia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 7, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 15.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044937/10.

(130054819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Walupart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.750.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045338/10.

(130055089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Lentz-Urbany S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 3, Am Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 101.807.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045064/10.

(130054703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Logiplat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.723.

—

*Extrait du Contrat de Vente signé le 1<sup>er</sup> février 2013 entre VC Beta Limited et Mascali Limited*

Il est à noter que suite au Contrat de Vente mentionné ci-dessus, VC Beta Limited a vendu 375 parts détenues dans la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013 à Mascali Limited, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar et enregistrée au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») de Gibraltar sous le numéro 97371.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013045069/15.

(130055105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 152.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

—

Par résolutions signées en date du 22 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Simon Barnes, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013;

2. acceptation de la démission de Mirko Dietz, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013;

3. nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013 et pour une durée indéterminée;

4. nomination de Sandra Legrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 2 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045086/19.

(130055182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Italian Holding Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 163.792.

—

Il est à noter en date du 29 septembre 2011 que les parts sociales de la Société ont été transférées comme suit:

- 10.125 parts sociales d'une valeur nominale de Un Euro (1.- Eur), détenues par Monsieur Rosario SPADARO demeurant à 61, Via Calcide Eubea, I – 98035 Giardini Naxos (ME), ont été transférées à World Venture Settlement II Limited, 11 Hope Street, Douglas, Isle of Man IM1 1AQ, immatriculé avec le numéro 002501V;

- 2.375 parts sociales d'une valeur nominale de Un Euro (1.- Eur), détenues par Madame Elda Eugenia VITACOLONNA demeurant à 61, Via Calcide Eubea, I -98035 Giardini Naxos (ME), ont été transférées à World Venture Settlement II Limited, 11 Hope Street, Douglas, Isle of Man IM1 1AQ, immatriculé avec le numéro 002501V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013045024/18.

(130055118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.